

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 juillet 2023

Délibération n°2023/225

Nombre de conseillers :

En exercice : 66    Présents : 40    Votants : 53    Pour : 53    Contre : 0    Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 17 juillet à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à St Maurice l'Exil, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur [www.entre-bievretrhone.fr](http://www.entre-bievretrhone.fr)

Date de convocation du Conseil : 11 juillet 2023

### MEMBRES PRESENTS :

ANJOU	Mr DOLPHIN Jean-Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mr PAQUE Yannick - Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERY Annie – Mr SOLMAZ Kénan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
BOUGE CHAMBALUD	Mr ANDRE Sébastien
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André – Mme ALBUS Delphine – Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mr PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mr BOUSSARD Gérard - Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT CLAIR DU RHONE	Mr MERLIN Olivier – Mr DESSEIGNET Frédéric
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARAD Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mr CORRADINI Louis – Mme CHOUGHANE Aida
SAINT PRIM	Mr CROS Michel
SALAISE SUR SANNE	Mr VIAL Gilles – Mme GIRAUD Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier
SONNAY	Mr LHERMET Claude
VERNIOZ	Mr REY Jean Marc

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mr BONNETON Gilles pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie – Mr VIALLATTE Régis pouvoir à Mr LHERMET Claude - Mr GARNIER Jacques pouvoir à Mr MONTEYREMAR Axel - Mr DARBON Thierry pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine - Mme DUGUA Isabelle pouvoir à Mr PAVONI Jean-François - Mme BONNET Josette pouvoir à Mr PEY René – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent – Mme LECOUTRE Sandrine pouvoir à Mr MERLIN Olivier - Mme RABIER Christine pouvoir à Mr CORRADINI Louis - Mr RULLIERE Claude pouvoir à Mr GENTY Philippe - Mr MOUCHIROUD Robert pouvoir à Mme CLARET Nelly - Mme BUNIAZET Françoise pouvoir à Mme GIRAUD Dominique -

**EXCUSES** : Mr MONTEYREMAR Christian – Mr FLAMMANT Yann – Mr BERHAULT Yann – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mme OGIER Karelle – Mr ILTIS Laurent - Mr MERCIER Serge – Mme BATARAY Zerrin - Mr CHAMBON Denis - Mr BECT Gérard – Mme LIBERO Marie-France – Mr SATRE Luc

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.



### **OBJET : Environnement : candidature de la Communauté de communes à l'AMI Ademe / CNR**

Le développement massif du photovoltaïque (PV) est incontournable pour atteindre l'objectif national de la neutralité carbone à horizon 2050. La filière PV tient une place centrale dans les scénarios prospectifs établis avec un objectif de production entre 92 et 144 GW installés en 2050 (Scénario de l'ADEME, TRANSITION(S) 2050).

L'objectif de cet AMI est d'aider les territoires de moins de 100 000 habitants à valoriser le potentiel solaire de leur patrimoine bâti en répondant à leur besoin d'accompagnement pour le montage de projet.

Ainsi, l'ADEME et CNR accompagneront financièrement la création de postes de chargé de mission « Valorisation du photovoltaïque sur le patrimoine bâti » dont la mission sera de contribuer à la réalisation du plus grand nombre d'installations photovoltaïques de puissance modeste sur le patrimoine bâti ou les parcs de stationnement quel que soit le modèle d'exploitation (autoconsommation partielle ou totale, vente...).

Et cela en :

- Menant un travail de cartographie du patrimoine bâti des lauréats
- Réalisant des études de faisabilité technico-économique
- Favorisant l'émergence de projets de déploiement d'installations photovoltaïques sur toiture

**Montant de l'aide** : 1 millions d'euros : 500 000 € CNR / 500 000€ ADEME soit 10 postes ETP financés à hauteur de 30 000 euros par an pendant 3 ans. Cet ETP doit concerner un seul salarié.

- AMI lancé le 15 mai
- Fin des candidatures 21 août
- Lauréats annoncés fin octobre
- Contractualisation en novembre

EBER a évalué son potentiel de production d'électricité photovoltaïque et fixé des objectifs de développement dans le cadre de l'élaboration de son Plan climat (PCAET).

Cet AMI constitue une opportunité de se doter d'un technicien dédié à la réalisation des objectifs fixés et au montage des projets photovoltaïques, avec un subventionnement important des dépenses de fonctionnement supplémentaires.

Ce poste pourrait également permettre d'accompagner les communes dans leurs projets PV (identification des potentiels, conseil et retours d'expérience, études, exploitation, ...).

Ce technicien aura pour missions principales de :

- Identifier les projets prioritaires
- Mener et/ou assurer la réalisation par un BE des études de faisabilité
  - Solidité des toitures
  - Raccordement au réseau électrique
  - Urbanisme
- Accompagner la réalisation des projets

\*\*\*

- Vu le Code général des collectivités territoriales
- Vu les statuts de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant les faits ci-dessus exposés,

**Le Conseil communautaire,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**À l'unanimité de ses membres,**

**VALIDE** la candidature de la Communauté de communes à l'Appel à Manifestation d'Intérêt, à destination des collectivités territoriales en région Auvergne-Rhône-Alpes, porté par l'ADEME et CNR, pour la valorisation et l'exploitation de la ressource photovoltaïque afin de financer le recrutement de chargés de développement photovoltaïque.

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

**CHARGE** Madame la Présidente et Madame la Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme  
La Présidente,  
**Sylvie DEZARNAUD**